

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-01

INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME

**APPRECIATION DU PROJET D'ELABORATION DU P.L.U.
ARRETE PAR LA COMMUNE DE FABAS**

—

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet d'élaboration du P.L.U. de la Commune de FABAS.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Le Conseiller Général du canton, agissant pour le compte du Département, n'a fait connaître aucune observation sur ce projet.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet d'élaboration de P.L.U.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-01

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'URBANISME
APPRECIATION DU PROJET D'ELABORATION DU P.L.U.
ARRETE PAR LA COMMUNE DE FABAS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le projet d'élaboration du P.L.U. arrêté par la commune de Fabas qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,